

Niveau d'appropriation et d'effectivité de la décentralisation par les acteurs locaux au Cameroun

Fozing Innocent, Fonkeng George Epah, Mgbwa Vandelin, Mbia Annie

RÉSUMÉ

Le présent article aborde la question des politiques de décentralisation au Cameroun. Contrairement à ce l'on pourrait croire, la décentralisation n'est pas une innovation au Cameroun. On peut se référer à la Loi N°74/23 du 05 décembre 1974 portant organisation communale et à celle du 15 juillet 1987 portant création des communautés urbaines. Mais la question qui se pose ici est de savoir si la décentralisation peut se concevoir alors que les collectivités décentralisées doivent faire face aux résistances et à la faiblesse générale des ressources. Est-ce que son effectivité dépend surtout du niveau d'appropriation par les acteurs locaux ? Cette contribution, à travers une démarche descriptive et compréhensive, a essayé de laisser transparaître, dans le cas du Cameroun, les enjeux et les atouts, mais aussi les défaillances et les risques inhérents aux situations historiques, culturelles et politiques. Il convient de souligner que la décentralisation est une pratique ancienne. Mais ses apports nouveaux, mal maîtrisés et en l'absence de transfert des ressources et des compétences en faveur des acteurs locaux, font d'elle, comme le souligne Otayek (2009) une décentralisation de la pénurie.

Mots clés : décentralisation, Cameroun, appropriation, effectivité

ABSTRACT

This article examines the question of decentralization policies in Cameroon which is not new because Law N°74 / 23 of 05th december 1974 had addressed municipal organization and in July 15th, 1987 this led to the creation of urban communities. But the main question is to know if the decentralization can be conceived when the decentralized communities are faced with resistance and a general weakness in availability of resources. Does its effectiveness depend especially on the level of appropriation by the local actors? This contribution, across a descriptive and comprehensive initiative, has tried in the case of Cameroon, to illustrate not only the stakes and the assets, but also the failures and the risks inherent in the historic, cultural and political situations. It is advisable to underline that the decentralization in Cameroon is supposed to be an old practice. But the new contribution poorly understood and in the absence of transfer of resources and skills in favor of the local actors, makes it as underlined by Otayek (2009) a non functional decentralization process.

Key words: decentralization, Cameroon, appropriation, effectiveness.

INTRODUCTION

La constitution de 1996 au Cameroun qui consacre le caractère décentralisé de l'État. Les lois de 2004¹ marquent l'orientation de cette décentralisation en fixant ses objectifs, ses enjeux, des stratégies, ses

1- Loi d'orientation de la décentralisation (N°2004/017), les deux autres fixant respectivement les règles applicables aux communes (N°2004/018) et aux régions (N°2004/019).

Toute correspondance doit être adressée à Fozing Innocent : innofozing@yahoo.fr

outils et ses acteurs. Elles définissent les règles de l'élection des autorités locales. Le Cameroun s'engage ainsi résolument avec ces lois de 2004 dans une dynamique de développement des potentialités locales qui implique de multiples acteurs, et avec des répercussions positives attendues à moyen et à long terme. Une loi fixant le régime financier des Collectivités Territoriales décentralisées complètera le dispositif législatif et leur donnera des moyens idoines pour rendre aux populations les services attendus entre autres dans les domaines de l'eau, de la santé et de l'éducation.

Les lois de décentralisation transfèrent de nombreuses compétences et renforcent les responsabilités des élus locaux. Ceci implique en principe l'autonomie accrue des élus locaux par un allègement de la tutelle et la suppression du contrôle a priori systématique. Les élus devraient ainsi être appelés à devenir davantage responsables de leurs actes et à conduire leurs politiques locales selon des orientations qu'ils auront choisies, dans le respect des lois et règlements et des principes de bonne gouvernance. Les évolutions introduites avec l'avènement de la décentralisation semblent être source de complexité. Leur niveau de formation rend-il possible ce niveau de responsabilité et complexité ?

Le contexte d'exercice de la décentralisation semble celui dans lequel le pouvoir ne se donne pas. On est alors en droit de questionner l'effectivité de ces transferts de

compétence. Ce questionnement trouve toute sa pertinence dans un contexte où la mise en place de la décentralisation semble davantage n'avoir pas bénéficié d'une préparation minutieuse tant de la part de ceux qui transfèrent que de la part de ceux que "reçoivent". L'objectif de cette contribution est d'évaluer, dans l'approche camerounaise de la décentralisation à la fois le degré d'appropriation et d'effectivité de la décentralisation au niveau des acteurs locaux. Elle procède par une approche analytique des données minutieusement collectées auprès des acteurs locaux tant les populations que l'exécutif local.

Contexte et position du problème.

De par son histoire coloniale, la décentralisation au Cameroun semble un cas atypique. En effet, les deux administrations coloniales (anglaise et française) ont fortement influencé la forme d'organisation municipale au Cameroun. Avec leurs politiques de indirect rule (Cameroun occidental) qui donnait le droit aux élus locaux de légiférer et d'établir les impôts locaux depuis 1922, et direct rule (Cameroun oriental) avec des maires nommés à partir de 1941, le Cameroun marque une décentralisation à deux vitesses (Tang Essomba et al, 2004).

Avant l'accession du Cameroun à l'indépendance et ce jusqu'en 1974 en effet, la commune était très marquée du sceau de l'administration. Les exécutifs communaux étaient nommés, le corps délibérant était en partie élu. C'est à ce moment que la commune est définie comme une collectivité publique décentralisée dotée d'une personnalité morale de droit public, et de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

La révision constitutionnelle du 18 janvier 1996 réaffirme l'attachement aux libertés fondamentales inscrites dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, la Charte des

Nations Unies, la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, et toutes les conventions internationales y relatives et dûment ratifiées. Avec cette loi N°96/06 du 18 Janvier 1996 portant révision de la Constitution du 02 Juin 1972. L'article 55 de la loi N°96/06 du 18 Janvier 1996 qui institue la nouvelle Constitution camerounaise définit les deux principales collectivités décentralisées: les régions et les communes. Ces collectivités décentralisées sont définies comme des personnes morales de droit public, jouissant de l'autonomie administrative et financière pour la gestion des intérêts régionaux et locaux. Elles s'administrent librement par des conseils élus avec pour mission de promouvoir le développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif de ces collectivités. La constitution précise cependant que l'Etat assure la tutelle sur les collectivités territoriales décentralisées et veille à leur développement harmonieux sur la base de la solidarité nationale, des potentialités régionales et de l'équilibre inter-régional. La question peut ici se poser à la fois sur l'appropriation par les élus locaux de leurs nouvelles responsabilités, de même que sur la volonté de l'Etat de se défaire assez rapidement de sa prééminence sur les collectivités territoriales décentralisées.

La volonté semble néanmoins réelle du côté des pouvoirs publics dans le transfert des compétences. Cette volonté de transfert est matérialisée par un ensemble de trois textes législatifs qui en constitue l'essentiel du nouveau dispositif, à savoir la loi dite d'orientation de la décentralisation (Loi n°2004/017 du 22 Juillet 2004) fixe les règles générales applicables en matière de décentralisation territoriale et les deux autres fixant respectivement les règles applicables aux communes (n°2004/018) et aux régions (n°2004/019).

Avec ces lois, le Cameroun s'engage dans une dynamique de développement des potentialités

locales qui implique de multiples acteurs et avec des répercussions positives attendues à moyen et à long terme.

La loi n°96/06 du 18 janvier 1996 définit la décentralisation comme un transfert par l'Etat aux collectivités territoriales décentralisées de compétences particulières et de moyens appropriés. Pour le législateur camerounais, la décentralisation doit constituer l'axe fondamental de promotion du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local. Les lois du 14 juillet 2006 fixant le mode d'élection des conseillers régionaux (n°2006/004) et l'autre le mode d'élection des sénateurs (Loi n°2006/005) viennent utilement compléter les précédentes de 2004 et témoignent de la volonté affirmée du gouvernement de doter le pays des institutions décentralisées prévues par la Constitution en vigueur et devant être mises en place progressivement pour rendre opérationnel un deuxième échelon de Collectivités Territoriales Décentralisées et une deuxième chambre pour les représenter.

Ainsi, l'arsenal législatif semble éparpillé. Cette dispersion introduirait une dose de complexité dans leur appropriation par les acteurs locaux. Leur connaissance approximative participe de cette difficulté d'appropriation par les acteurs locaux (exécutif municipal, conseillers municipaux, leaders locaux, militants des partis politiques). Ce déficit d'appropriation des textes pourrait être de nature à constituer un handicap majeur dans la mise en œuvre de la politique de décentralisation. Les pouvoirs publics semblent n'avoir pas procédé au départ à l'assimilation des textes, c'est-à-dire à l'incorporation de nouvelles informations ou expériences à des schèmes préexistants. Ceci en vue d'envisager en retour la modification du comportement, c'est à dire l'accommodation qui est d'ailleurs le moment clé de tout développement cognitif, donc de tout changement

de comportement. Le système semble donc avoir amené les sujets à mémoriser les réponses de la décentralisation sans avoir envisagé au départ l'assimilation de ces informations. Car le changement de comportement ne se décrète pas, il résulte d'une élaboration faisant appel à la déconstruction des expériences antérieures et à la reconstruction de nouveaux schèmes de comportement.

Cette méconnaissance des textes semble ne pas se limiter seulement au niveau de la connaissance, mais présente aussi des répercussions sur le degré de synergie entre les structures communautaires. En ce sens, s'engager dans une nouvelle perspective comportementale, pourrait constituer une source de dissonance cognitive, c'est à dire, de déséquilibre interne chez les acteurs du changement, engendrant la méfiance réciproque. L'une des conséquences est que le niveau d'intégration des structures locales est problématique. Colletterte, Delisle et Perron (2007 : 100) écrivent : « *lorsque une tentative de changement a pour conséquence de bouleverser l'équilibre des normes établies dans un système, la tendance des individus à se conformer à ces normes engendrent des résistances plus ou moins fortes* » Ceci pourrait avoir une influence particulière sur le degré d'effectivité de la décentralisation.

Revue de la littérature

Des auteurs parmi lesquels Lemieux (2001), Marthe Mamadou Daouda, Malam Moussa Laouali (2007), Fozing (2007) et Otayek (2009) ont abordé l'épineuse question de la décentralisation comme forme administrative de

proximité. Quelle que soit la forme² qu'elle revêt, la décentralisation vise entre autres à moderniser l'État, à reformuler l'idée démocratique et à légitimer le pouvoir du peuple et à réorganiser l'action publique au service du développement local. Au Cameroun plus particulièrement, la décentralisation est progressive. Elle fait intervenir plusieurs acteurs parmi lesquels l'État à travers ses ministères spécialisés (MINATD, MINPAT) et le PNG (programme national de gouvernance) ; les partenaires au développement (PADDL-GTZ, UE), les ONG, les collectivités territoriales décentralisées (CTD), les services déconcentrés de l'État, les autorités traditionnelles ; les autorités religieuses et les élites locales issues des populations locales également.

Or, pour élaborer un scénario de changement, il faut analyser de nombreuses variables. Colletterte, Delisle et Perron (2008) analysant les enjeux d'une opération de changement énumèrent quatre axes d'investigation : les modifications à introduire ont-elles prouvées leur efficacité ?

Ceux qui vivent le changement l'acceptent-ils ? Les gains escomptés sont-ils nettement supérieurs au coût engendré par la décentralisation ?

2- Ainsi, quatre types d'administrations de proximité ont été envisagés.

- La déconcentration, encore appelée décentralisation administrative, se caractérise par des instances périphériques dont le statut est très dépendant par rapport à celui de leurs instances centrales, l'instance déconcentrée faisant partie d'une administration dirigée par le centre.
- La délégation ou décentralisation fonctionnelle, consacre le fait que les instances périphériques ne font pas partie de l'organisation à laquelle elles sont reliées. En d'autres termes, les fonctions sont attribuées aux instances périphériques dans un secteur donné. Elle s'apparente à la décentralisation technique sous l'angle du droit. Elle se distingue également par l'autonomie qu'elle accorde à ces instances par rapport aux organisations administratives, bien que cette autonomie soit limitée.
- La dévolution, encore appelée décentralisation politique. Elle accorde une plus grande autonomie aux instances périphériques (État fédéré, CTD) par rapport au centre. Contrairement à la déconcentration et à la délégation qui sont unisectorielles, la dévolution est multisectorielle en ce sens que les instances décentralisées disposent de compétences propres ou partagées dans certains cas, d'une autonomie de financement à travers le transfert conséquent des ressources, d'une autorité et d'un statut distinct.
- La privatisation, serait présentée comme décentralisation structurelle. Et comme telle, elle consiste à transférer dans le domaine privé des organisations du domaine public, ou encore à confier à des organisations du domaine privé des fonctions remplies par des organisations du domaine public, que ce soit par recours à des organismes volontaires, par sous-traitance, ou par allocation des coupons pouvant être utilisés par des organisations privées.

Conçue pour consacrer la logique du « mieux État », la décentralisation voudrait inscrire la gestion du quotidien des camerounais dans une logique de partage, mieux, de rapprochement de l'action publique au niveau des populations locales. Cette gestion des services de base que constituent la santé, l'éducation et l'eau devrait fortement être arrimée aux formes de décentralisations citées plus haut selon le degré de sensibilité du secteur concerné. Mais, bien que l'État souhaite que pour une meilleure lisibilité, l'action soit enclenchée et menée par la périphérie, il tient tout de même à garder le levier central de régulateur entre ses mains. La politique de la santé au niveau national est définie par le Chef de l'État, garant du bien être des populations et mise en œuvre par le gouvernement à travers le ministère de la santé publique. Le ministère opère au niveau central et touche la périphérie en général constituée des CTD par le biais de la déconcentration. A cet effet, les délégations régionales coordonnent au niveau régional les activités de santé publique tant au niveau départemental, de l'arrondissement qu'au niveau de la commune où se trouvent les centres de santé pour premières nécessités.

La politique camerounaise de l'éducation est du ressort de l'exécutif ; ici encore, au niveau du gouvernement, les ministères chargés de traduire dans les faits, la politique nationale en matière d'éducation sont entre autres : le ministère de l'éducation de base, des enseignements secondaires, de l'enseignement supérieur. Les autres opérateurs qui interviennent dans ce secteur pour appuyer l'État et l'accompagner dans cette noble tâche sont astreints à l'autorisation du pouvoir exécutif. L'objectif de cette clause est de contrôler et de mieux réglementer le secteur afin de l'épargner de l'appât du gain qui pourrait voir atterrir des entrepreneurs véreux.

Là encore, on peut parler soit de déconcentration pour ce qui est des démembrements des dits ministères dans les CTD mais, pour ce qui est des autres acteurs du secteur privé laïc et/ou privé confessionnel, il s'agit d'une dévolution dans la mesure où, l'organisation en matière de statut, de compétences, de financement ainsi que, l'autorité (du secrétariat à l'éducation) est assez peu dépendante des ministères en charge de l'éducation. Toutefois, l'État y garde un regard surtout régulateur, mais les décisions importantes viennent de l'intérieur même de l'organisation.

Dans le cas de l'eau, la gestion est complexe et différente des autres secteurs cités plus haut. En effet, l'État ne pouvant pas satisfaire à toutes les exigences en matière de demande de l'offre des services, s'est engagé dans une logique de libéralisation du secteur. Ainsi, l'État garde un pourcentage assez global en matière de politique de l'eau. Le gros du travail est assuré par les structures publiques (cas de la Cameroon Water Utilities) qui assure la construction des équipements en relation avec l'eau et aussi par les structures privées (cas de la Camerounaise des Eaux) qui s'occupe de la commercialisation auprès du grand public. Mais dans le cadre de la décentralisation en cours au Cameroun, la commune au niveau local a également un rôle important à jouer dans la fourniture de l'eau potable. Seulement, le secteur connaît un regain de dynamisme ; d'où l'intervention d'une multitude d'acteurs et d'organismes partenaires au développement. Il en est de même des particuliers qui, par des actions individuelles, arrivent à atteindre les populations en leur construisant des puits ou forages de proximité.

MÉTHODOLOGIE

La méthodologie est basée sur l'idée de partir des pratiques de la décentralisation telle que vécue pour en apprécier certains aspects,

précisément, son appropriation et son effectivité sur le terrain.

Les communes au Cameroun sont nées dans des contextes différents ; leurs expériences dans la décentralisation peuvent être différentes. En conséquence, au plan opérationnel, l'étude a intégré les dimensions de l'ancienneté de la création, celle de la tradition linguistique du colonisateur, celle des aires culturelles et enfin la dimension de zone d'appartenance (urbain – rural). Cette approche permet d'appréhender la diversité de la problématique du contexte. Sur cette base, L'observation a porté sur six communes des régions anglophones et francophones, le grand sud (forestier), le grand nord (sahel) du pays et les zones urbaines et rurales. Ces paramètres sont porteurs d'histoire coloniale et de culture du milieu.

Le choix des sites a été fait en deux étapes ; d'abord le choix des régions et à l'intérieur celles-ci, les communes. Le Cameroun compte actuellement dix régions qui parlent deux langues officielles (le français et l'anglais), et appartient à deux grandes zones agro-écologiques (la zone de forêt et de savane) et est habité par trois peuples (les bantou, les semi bantou et les soudano-sahéliens). La précaution a donc été prise pour retenir les communes répondant à toutes ces caractéristiques. Finalement, deux régions anglophones et quatre francophones sur les huit existantes ont été retenues pour la sélection des communes de l'échantillon. A l'intérieur de ces régions francophones et dans le souci de respecter la sociologie culturelle du pays, la région de l'Ouest (pour la zone des hauts plateaux), celle du Centre (pour la zone des forêts), celle du Littoral (pour la zone côtière) et celle de l'Adamaoua (pour la zone sahéenne) ont été retenues. Ce corpus a permis de faire un choix raisonné qui a conduit à prendre en compte des différents types de communes. La sélection des communes tient

compte des facteurs de diversité comme la localisation (urbaine/rurale) ; et l'âge (ancienne/récente) et la taille (grande/petite commune). Les spécificités camerounaises sont ainsi mises en exergue dont les principales retenues dans le cadre de cette recherche sont la langue officielle (anglais français), la zone écologique (forêt, sahel, hautes terres), la religion dominante (chrétienne et islamique) et enfin la culture (société traditionnelle organisée et acéphale). De plus, les principaux paramètres considérés ont été la disponibilité des populations, l'importance relative des structures décentralisées de gestion des services sociaux de base, l'existence de pratiques prometteuses de synergie d'action existante de femmes conseillères.

L'approche d'investigation a été essentiellement qualitative mais faisant quelquefois appel à des données quantitatives pour substantifier certaines informations nécessaires à la compréhension du phénomène. Ce choix est commandé par le but de cette étude qui est de comprendre l'existant afin d'entrevoir la contribution qu'il est nécessaire d'apporter pour l'améliorer. Il faudra ainsi non seulement observer de près et interpréter les relations existant entre différents acteurs, mais aussi des actes et faits à scruter pour en dégager les significations profondes en gardant à l'esprit que les phénomènes analysés sont imbriqués dans des relations souvent accidentelles dont la compréhension requiert un large regard sur les contextes temporel, spatial, historique, politique, économique, culturel, social et individuel. Pour une bonne visibilité, l'équipe de recherche est appuyée par les acteurs des différentes administrations concernées par l'étude et notamment des ministères en charge de la décentralisation, de l'éducation, de l'eau et de la santé afin de permettre une compréhension exhaustive des politiques et des pratiques.

Technique de collecte des données :

La collecte des données s'est effectuée à partir de plusieurs techniques complémentaires.

• **La recherche documentaire**

La recherche documentaire a permis de se situer sur les tenants et les aboutissants du processus de la décentralisation au Cameroun et de réunir les informations quantitatives sur l'évolution de l'offre et de la demande des services d'eau, d'éducation et de santé nécessaires dans les communes de l'échantillon. Il s'est agi dans ce registre des statistiques sectorielles, des ressources financières mobilisées par les comités locaux de gestion s'il en existe, et de la fréquence des réunions des structures pendant les cinq dernières années.

• **Les entretiens**

Les entretiens ont été réalisés auprès des personnes ressources tels maires, adjoints aux maires, secrétaires généraux des mairies, responsables des services techniques dans les secteurs de l'eau, de la santé et de l'éducation, responsables des services déconcentrés de l'Etat dans ces secteurs, Sous-préfets, etc.

Des focus group ont été également organisés dans chaque commune. Ils ont regroupé les leaders communautaires, les bénéficiaires des services dans les trois secteurs, les élites, les jeunes, les femmes, les vieux afin de pouvoir mesurer leur niveau d'appréciation de l'effectivité de la décentralisation dans ces secteurs dans leur commune.

Ces entretiens individuels et de groupes avec les différentes parties prenantes et l'administration des questionnaires aux responsables politiques, administratifs, techniques et associatifs aux niveaux central, déconcentré et local ont visé un objectif de réunir des témoignages sur le vécu des différents acteurs. Il a été également procédé à l'observation des documents

de gestion des organismes communautaires, notamment ceux en charge de l'éducation, de la santé et de l'eau.

• **Collecte des données**

Elle a porté sur 267 sujets sur la base de la technique d'échantillonnage « *boule de neige* » (Depelteau, 2003). Elle a permis de multiplier les chances de capter le maximum d'informations sur le fonctionnement ordinaire des communes en complétant ce que nous pouvons voir avec les témoignages de ceux qui ont vécu les faits antérieurs soit en les interrogeant, soit en lisant les documents. Ainsi, nous avons créé les conditions nécessaires pour bien asseoir nos descriptions et analyses. Cette approche d'investigation a présenté comme avantages, de permettre de capter tout le processus de la mise en œuvre de la décentralisation, notamment le respect des textes réglementaires par les différentes parties prenantes, l'amélioration de la gouvernance au sens large et l'accès et l'accessibilité des services sociaux de base ainsi que la sensibilité aux questions de genre. Enfin, une grille d'observation a été établie pour mesurer l'effectivité de la décentralisation dans ces trois secteurs. Le dépouillement des données collectées s'est fait sur la base d'une grille d'exploitation et d'analyse pour chaque outil de collecte.

PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS.

Présentation des résultats

Degré d'effectivité de la décentralisation du point de vue des acteurs locaux

La mesure de l'effectivité de la décentralisation du point de vue des acteurs locaux est ici appréhendée au travers des questions portant aussi bien sur la pertinence des lois, leur connaissance et compréhension par les populations, que sur leur niveau d'application. Une analyse y afférente rend compte

des différents croisements entre ces indicateurs et les modalités telles que la région, la zone, le sexe, le niveau d'instruction, l'obédience politique, le statut sociopolitique des répondants.

Tableau 1 : Répartition (en %) des enquêtés selon leurs connaissances sur les lois effectives relatives à la décentralisation

		Lois effectives relatives à la décentralisation				Effectif des enquêtés
		Les lois de 2004	Le décret N°2008/376/PRC du 12/11/2008 qui organise administrativement le Cameroun	Les textes du MINATD	Sans opinion	
Région	Adamaoua	37,0	10,9	2,2	50,0	46
	Centre	42,5	2,5	7,5	47,5	40
	Littoral	16,2	29,7	,0	54,1	37
	Nord-Ouest	38,0	20,0	2,0	40,0	50
	Ouest	27,3	36,4	4,5	31,8	44
	Sud-Ouest	26,0	8,0	,0	66,0	50
Zone	Rurale	32,2	20,3	2,1	45,5	143
	Urbaine	30,6	14,5	3,2	51,6	124
Sexe	Masculin	31,1	20,8	3,3	44,8	183
	Féminin	32,1	10,7	1,2	56,0	84
Niveau d'instruction	Primaire	27,8	22,2	11,1	38,9	18
	Secondaire	27,0	20,9	2,6	49,6	115
	Supérieur	35,8	14,2	1,5	48,5	134
Obédience politique	Parti au pouvoir (RDPC)	36,0	20,8	4,0	39,2	125
	Parti allié au pouvoir	23,1	15,4	,0	61,5	13
	Parti d'opposition	45,5	12,1	3,0	39,4	33
	Sans parti	21,9	15,6	1,0	61,5	96
Statut sociopolitique actuel	Conseiller municipal en activité	43,8	15,6	3,1	37,5	32
	Ancien conseiller municipal	27,3	36,4	9,1	27,3	11
	Leader local	35,2	20,5	1,1	43,2	88
	Autre	26,5	14,7	2,9	55,9	136
Ensemble		31,5	17,6	2,6	48,3	267

Source : Enquête sur la décentralisation, ROCARE 2009

La lecture des données qui précèdent rend compte du niveau d'appropriation des textes de lois relatives à la décentralisation. La distribution indique que ce niveau est approximatif dans l'ensemble (48,3%). Une progression dans l'analyse laisse transparaître que le texte connu sur lequel se fonde la décentralisation est celui de 2004 (31,5%). Ce texte est davantage connu en zone rurale (32,2%) et

par les enquêtés de sexe féminin (32,1%). Au niveau régional les scores les plus importants dans la connaissance de ce texte sont repérés dans les régions du Centre (42,5%) et du Nord-Ouest (38,0%).

L'analyse des scores qui indiquent le niveau approximatif de l'appropriation des textes relatifs à la décentralisation semble plus rationnelle lorsqu'on se réfère aux

discours de certains enquêtés. Un sous préfet de la région du Centre affirme à cet effet : « *Tout ce que je sais, c'est que la décentralisation n'est pas encore opérationnelle. On attend la date butoir du 1^{er} janvier 2010* ». Certains répondants estiment que la tutelle reste le seul organe habilité à décider de ce qui doit être fait, quel que soit le secteur d'activité. Un responsable de l'Education de base de la région

du Littoral affirme : « *au MINEDUB, aujourd'hui les directeurs d'écoles sont encore nommés par le ministre bien qu'une note dise que le délégué régional a le pouvoir de nommer ces responsables d'établissements* ». Au niveau de la santé, un COSA de la Région de l'Ouest affirme : « *Parfois le centre de santé ne peut rien faire sans l'avis du chef de district* ». Ces propos illustrent le faible niveau de transfert de compétences et donc de l'effectivité de la décentralisation au Cameroun.

Tableau II : Répartition (en %) des enquêtés selon qu'ils pensent que la commune dispose d'un plan d'action

		Selon vous votre commune dispose-t-elle d'un plan d'action?			Effectif
		Oui	Non	Sans avis	
Région	Adamaoua	80,4	13,0	6,5	46
	Centre	68,4	7,9	23,7	38
	Littoral	36,7	23,3	40,0	30
	Nord-Ouest	75,6	12,2	12,2	41
	Ouest	58,5	9,8	31,7	41
	Sud-Ouest	63,0	23,9	13,0	46
Zone	Rurale	65,4	16,2	18,4	136
	Urbaine	65,1	13,2	21,7	106
Sexe	Masculin	66,5	14,4	19,2	167
	Féminin	62,7	16,0	21,3	75
Niveau d'instruction	Primaire	66,7	16,7	16,7	18
	Secondaire	65,3	15,8	18,8	101
	Supérieur	65,0	13,8	21,1	123
Obédience politique	Parti au pouvoir (RDPC)	72,6	8,8	18,6	113
	Parti allié au pouvoir	90,9	,0	9,1	11
	Parti d'opposition	64,5	29,0	6,5	31
	Sans parti	52,9	19,5	27,6	87
Statut socio-politique actuel	Conseiller municipal en activité	85,2	7,4	7,4	27
	Ancien conseiller municipal	72,7	,0	27,3	11
	Leader local	65,4	14,8	19,8	81
	Autre	60,2	17,9	22,0	123
Ensemble		65,3	14,9	19,8	242

Source : Enquête sur la décentralisation, ROCARE 2009

Dans l'ensemble, la distribution indique que les communes disposent d'un plan d'action (65,3%). Par ailleurs, le score le plus faible est enregistré dans la région du Littoral (36,7%). Ce score ne peut être cerné que si l'on l'intègre dans son contexte sociopolitique. En effet, dans les localités

enquêtées, les maires sont pour la plupart membres du parti au pouvoir ou parti allié au pouvoir d'une part, et l'accès à ce poste est régi en général par un système de cooptation par les formations politiques, d'autre part. De plus, ces « élus du peuple » résident davantage dans les grands centres urbains, notamment à Douala. Par conséquent certaines de leurs actions pourraient ne pas toujours tenir compte des besoins réels exprimés par les communautés.

Au regard de la distribution, l'on peut relever que FEICOM est perçu dans l'ensemble comme le principal bailleur de fonds auprès des communes à travers les CCA (75,9%). De même, le MINATD est considéré par les enquêtés comme étant la tutelle des communes (55,1%). L'étude relève par ailleurs un écart assez considérable entre ces structures d'encadrement et de financement et les autres structures d'appuis tels que le PNDP/PADC (36,7%), la GTZ/PADDL (31,0%), les Services Déconcentrés de l'Etat (29,1%) et le partenariat commune-communes (24,1%).

Dans l'ensemble, les avis sont plus ou moins mitigés. Lorsqu'on se réfère à la distribution, on observe des écarts assez relatifs entre les réponses fournies par les enquêtés en ce qui concerne les moyens utilisés par les acteurs pour une meilleure adhésion aux projets de

la commune. L'analyse laisse apparaître que l'intervention des élites reste encore prépondérante (43,0%), ce qui, mal canalisée, pourrait constituer une réelle entrave à la mise en place effective de la politique de la décentralisation.

Tableau III : Avis des enquêtés sur la mise en œuvre de la politique de décentralisation

		Les facilités structurelles pour la mise en œuvre de la politique de décentralisation sont les suivantes au niveau de la commune :							Effectif
		Appui de la tutelle administrative MINATD	Appui du FEICOM	Collaboration avec les SDE	Appui des partenaires au développement (GTZ-PADDL)	Collaboration avec PNDP/PADC	Commune-Commune	Sans avis	
Région	Adamaoua	70,3	73,0	37,8	13,5	56,8	13,5	,0	37
	Centre	50,0	80,8	26,9	42,3	57,7	30,8	,0	26
	Littoral	45,5	63,6	18,2	18,2	27,3	36,4	27,3	11
	Nord-Ouest	48,4	67,7	19,4	45,2	9,7	32,3	6,5	31
	Ouest	45,8	79,2	45,8	58,3	54,2	16,7	4,2	24
	Sud-ouest	58,6	86,2	20,7	10,3	10,3	24,1	10,3	29
Zone	Rurale	50,6	78,7	24,7	25,8	37,1	19,1	4,5	89
	Urbaine	60,9	72,5	34,8	37,7	36,2	30,4	7,2	69
Sexe	Masculin	57,7	75,7	29,7	31,5	39,6	21,6	5,4	111
	Féminin	48,9	76,6	27,7	29,8	29,8	29,8	6,4	47
Niveau d'instruction	Primaire	75,0	83,3	33,3	8,3	58,3	25,0	,0	12
	Secondaire	50,0	68,2	22,7	28,8	45,5	22,7	4,5	66
	Supérieur	56,3	81,3	33,8	36,3	26,3	25,0	7,5	80
Obédience politique	Parti au pouvoir (RDPC)	52,4	85,4	32,9	29,3	42,7	26,8	1,2	82
	Parti allié au pouvoir	80,0	100,0	40,0	20,0	30,0	20,0	,0	10
	Parti d'opposition	55,0	80,0	20,0	45,0	25,0	30,0	,0	20
	Sans parti	54,3	52,2	23,9	30,4	32,6	17,4	17,4	46
Statut sociopolitique actuel	Conseiller municipal en activité	69,6	95,7	52,2	43,5	52,2	17,4	,0	23
	Ancien conseiller municipal	50,0	87,5	12,5	12,5	62,5	37,5	,0	8
	Leader local	60,4	73,6	28,3	35,8	24,5	24,5	5,7	53
	Autre	47,3	70,3	24,3	25,7	37,8	24,3	8,1	74
Ensemble		55,1	75,9	29,1	31,0	36,7	24,1	5,7	158

Source : Enquête sur la décentralisation, ROCARE 2009

Niveau d'appropriation des compétences transférées

L'appréciation du niveau d'appropriation de la décentralisation, mieux des compétences transférées peut s'appréhender au travers l'autonomie, le fonctionnement de la commune, la mise en œuvre de la politique au niveau communal, la gestion économique des recouvrements des fonds.

Tableau IV : Appréciation faite par des enquêtées sur l'autonomie de compétence

		Autonomie de compétence: Collecte régulière de l'impôt libératoire					Autonomie de compétence: Perception des CAC via FEICOM					Autonomie de compétence: Diversification des sources de revenus				
		Suffisante	Insuffisante	Régulière	Irrégulière	Donnée manquante	Suffisante	Insuffisante	Régulière	Irrégulière	Donnée manquante	Suffisante	Insuffisante	Régulière	Irrégulière	Donnée manquante
Région	Adamaoua	26,1	50,0	8,7	8,7	6,5	17,4	34,8	21,7	10,9	15,2	13,0	50,0	8,7	6,5	21,7
	Centre	7,5	57,5	17,5	5,0	12,5	12,5	37,5	15,0	12,5	22,5	2,5	57,5	5,0	10,0	25,0
	Littoral	24,3	35,1	10,8	5,4	24,3	18,9	27,0	21,6	,0	32,4	10,8	43,2	5,4	8,1	32,4
	Nord-Ouest	12,0	62,0	6,0	12,0	8,0	4,0	66,0	10,0	12,0	8,0	6,0	58,0	14,0	14,0	8,0
	Ouest	29,5	13,6	31,8	9,1	15,9	27,3	18,2	22,7	6,8	25,0	27,3	27,3	4,5	18,2	22,7
	Sud-Ouest	8,0	28,0	40,0	16,0	8,0	14,0	44,0	18,0	12,0	12,0	6,0	46,0	20,0	14,0	14,0
Zone	Rural	18,2	43,4	19,6	9,1	9,8	15,4	42,0	15,4	13,3	14,0	16,1	45,5	10,5	11,2	16,8
	Urbaine	16,9	38,7	19,4	10,5	14,5	15,3	35,5	21,0	4,8	23,4	4,8	49,2	9,7	12,9	23,4
Sexe	Masculin	18,0	39,9	18,0	9,8	14,2	18,0	36,1	19,7	7,7	18,6	13,1	44,3	9,8	12,6	20,2
	Féminin	16,7	44,0	22,6	9,5	7,1	9,5	45,2	14,3	13,1	17,9	6,0	53,6	10,7	10,7	19,0
Niveau d'instruction	Primaire	11,1	77,8	5,6	5,6	,0	5,6	50,0	27,8	5,6	11,1	,0	72,2	,0	11,1	16,7
	Secondaire	23,5	33,0	20,9	10,4	12,2	20,0	31,3	22,6	6,1	20,0	13,0	45,2	9,6	8,7	23,5
	Supérieur	13,4	43,3	20,1	9,7	13,4	12,7	44,0	12,7	12,7	17,9	10,4	45,5	11,9	14,9	17,2
Obédience politique	Parti au pouvoir (RDPC)	14,4	48,0	17,6	8,8	11,2	16,8	38,4	16,8	9,6	18,4	8,0	52,0	12,0	10,4	17,6
	Parti allié au pouvoir	15,4	53,8	,0	23,1	7,7	15,4	76,9	,0	,0	7,7	,0	53,8	7,7	7,7	30,8
	Parti d'opposition	18,2	36,4	24,2	18,2	3,0	9,1	33,3	33,3	12,1	12,1	9,1	45,5	12,1	18,2	15,2
	Sans parti	21,9	32,3	22,9	6,3	16,7	15,6	36,5	16,7	9,4	21,9	16,7	40,6	7,3	12,5	22,9
Statut socio-politique actuel	Conseiller municipal en activité	6,3	56,3	12,5	3,1	21,9	12,5	37,5	18,8	6,3	25,0	3,1	50,0	12,5	12,5	21,9
	Ancien conseiller municipal	18,2	36,4	9,1	27,3	9,1	9,1	18,2	36,4	18,2	18,2	18,2	45,5	,0	18,2	18,2
	Leader local	18,2	42,0	18,2	14,8	6,8	20,5	47,7	10,2	11,4	10,2	10,2	54,5	10,2	13,6	11,4
	Autre	19,9	37,5	22,8	6,6	13,2	13,2	35,3	21,3	8,1	22,1	12,5	41,9	10,3	10,3	25,0
Ensemble		17,6	41,2	19,5	9,7	12,0	15,4	39,0	18,0	9,4	18,4	10,9	47,2	10,1	12,0	19,9

Source : Enquête sur la décentralisation, ROCARE

L'examen de la réalité d'auto-nomie de compétence de la mairie sur le plan financier, se fait au travers des modalités : collecte régulière de l'impôt libératoire, perception des CAC via le FEICOM, diversification des sources de revenus. A travers l'analyse des données, il ressort que les ressources sont insuffisantes et sont constituées l'impôt libératoire (41,2%), les CAC (39%) et les autres sources de revenus (47,2%).

Toutefois, une certaine régularité est observée dans l'ensemble en ce qui concerne l'impôt libératoire (19,5%) et la perception des CAC (18%). Quant à la diversification des sources de revenus la distribution révèle qu'elle est très faible (10,1%).

Tableau V : Pourcentages de personnes selon leur appréciation des transferts de compétences au regard du fonctionnement de la commune

		Au regard du fonctionnement de la commune le transfert de compétences est :						Effectif
		Tout à fait effectif	Plutôt effectif	Plutôt non effectif	Tout à fait non effectif	Autres	Donnée manquante	
Région	Adamaoua	26,1	34,8	17,4	13,0	,0	8,7	46
	Centre	7,5	22,5	32,5	22,5	2,5	12,5	40
	Littoral	10,8	13,5	35,1	27,0	,0	13,5	37
	Nord-Ouest	4,0	54,0	28,0	6,0	2,0	6,0	50
	Ouest	11,4	11,4	50,0	20,5	2,3	4,5	44
	Sud-Ouest	2,0	14,0	66,0	10,0	4,0	4,0	50
Zone	Rurale	12,6	23,8	46,9	9,1	2,1	5,6	143
	Urbaine	7,3	28,2	29,0	23,4	1,6	10,5	124
Sexe	Masculin	12,0	23,5	37,7	15,3	2,7	8,7	183
	Féminin	6,0	31,0	40,5	16,7	,0	6,0	84
Niveau d'instruction	Primaire	5,6	50,0	22,2	5,6	,0	16,7	18
	Secondaire	15,7	25,2	31,3	18,3	,9	8,7	115
	Supérieur	6,0	23,1	47,0	14,9	3,0	6,0	134
Obédience politique	Parti au pouvoir (RDPC)	11,2	29,6	35,2	14,4	,8	8,8	125
	Parti allié au pouvoir	15,4	30,8	38,5	7,7	,0	7,7	13
	Parti d'opposition	3,0	33,3	33,3	21,2	3,0	6,1	33
	Sans parti	10,4	17,7	44,8	16,7	3,1	7,3	96
Statut sociopolitique actuel	Conseiller municipal en activité	12,5	18,8	31,3	9,4	3,1	25,0	32
	Ancien conseiller municipal	9,1	45,5	18,2	18,2	9,1	,0	11
	Leader local	8,0	34,1	40,9	12,5	,0	4,5	88
	Autre	11,0	20,6	40,4	19,1	2,2	6,6	136
Ensemble		10,1	25,8	38,6	15,7	1,9	7,9	267

Source : Enquête sur la décentralisation, ROCARE 2009

Le tableau V présente les données relatives à l'appréciation des enquêtés sur l'appropriation du transfert des compétences au regard du fonctionnement de la commune. Dans l'ensemble, il apparaît

que l'appropriation de ce transfert est plutôt non effective (38,6%). En nous intéressant à la distribution dans certaines composantes on y repère des disparités. Par exemple, dans la composante région, alors que près

de 54% des enquêtés de la région du Nord-ouest affirme qu'elle est effective, 66% d'enquêtés du Sud-ouest et 50% de l'Ouest donnent un avis contraire. Par ailleurs, si les répondants de niveau d'instruction primaire reconnaissent qu'elle est effective (50%), on est surpris

de constater que ceux de niveau secondaire (31,3%) ou supérieur (47,0%) qui sont censés être mieux informés et par conséquent outillés en la matière, pensent que l'appropriation du transfert des compétences n'est pas effective.

Tableau VI : Répartition des enquêtés selon leur connaissance sur le fonctionnement de la commune sur le plan technique

		Sur le plan technique, la commune agit conformément							Effectif
		Volonté de la tutelle (MINATD)	Directives du Préfet	Politique interne que défend l'exécutif communal en place	Descriptives de votre parti politique	Selon le comité de développement	Autre	Donnée manquante	
Région	Adamaoua	19,6	19,6	43,5	6,5	4,3	2,2	4,3	46
	Centre	27,5	17,5	27,5	10,0	2,5	2,5	12,5	40
	Littoral	24,3	13,5	35,1	2,7	5,4	2,7	16,2	37
	Nord-Ouest	26,0	24,0	8,0	4,0	26,0	,0	12,0	50
	Ouest	11,4	13,6	45,5	22,7	2,3	2,3	2,3	44
	Sud-Ouest	28,0	30,0	12,0	8,0	14,0	2,0	6,0	50
Zone	Rurale	18,9	20,3	28,7	14,0	9,1	,7	8,4	143
	Urbaine	27,4	20,2	26,6	3,2	10,5	3,2	8,9	124
Sexe	Masculin	22,4	19,1	30,6	8,7	7,1	2,2	9,8	183
	Féminin	23,8	22,6	21,4	9,5	15,5	1,2	6,0	84
Niveau d'instruction	Primaire	16,7	33,3	38,9	,0	5,6	,0	5,6	18
	Secondaire	20,9	18,3	33,9	9,6	6,1	2,6	8,7	115
	Supérieur	25,4	20,1	20,9	9,7	13,4	1,5	9,0	134
Obédience politique	Parti au pouvoir (RDPC)	26,4	17,6	26,4	11,2	8,0	,0	10,4	125
	Parti allié au pouvoir	30,8	30,8	30,8	7,7	,0	,0	,0	13
	Parti d'opposition	27,3	30,3	15,2	,0	15,2	3,0	9,1	33
	Sans parti	15,6	18,8	33,3	9,4	11,5	4,2	7,3	96
Statut sociopolitique actuel	Conseiller municipal en activité	28,1	12,5	31,3	,0	6,3	,0	21,9	32
	Ancien conseiller municipal	27,3	18,2	36,4	9,1	,0	,0	9,1	11
	Leader local	21,6	22,7	22,7	10,2	17,0	1,1	4,5	88
	Autre	22,1	20,6	29,4	10,3	6,6	2,9	8,1	136
Ensemble		22,8	20,2	27,7	9,0	9,7	1,9	8,6	267

Source : Enquête sur la décentralisation, ROCARE

La distribution du tableau VI présente les données relatives à la connaissance que les enquêtés ont du fonctionnement de la commune. Dans l'ensemble, il apparaît que le niveau de connaissance est approximatif dans l'ensemble.

En effet, sur le plan technique, la commune semble agir conformément à sa politique interne mise en place (27,7%).

En nous intéressant à la distribution dans certaines composantes, on y identifie des disparités évidentes. Par exemple,

dans la composante région, alors que des scores significatifs à ce sous item sont identifiés dans les régions de l'Ouest (45,5%), de l'Adamaoua (43,5%), du Littoral (35,1%) et du Centre (27,5%), on repère des scores très faibles dans les régions du Nord-ouest (8%) et du Sud-ouest (12,5%).

Tableau VII: Politique menée par la commune selon certaines caractéristiques contextuelles

		Politique menée par la commune				Effectif
		Endogène	Exogène	Mixte	Donnée manquante	
Région	Adamaoua	34,8	19,6	28,3	17,4	46
	Centre	37,5	2,5	37,5	22,5	40
	Littoral	56,8	2,7	16,2	24,3	37
	Nord-Ouest	46,0	8,0	40,0	6,0	50
	Ouest	50,0	4,5	36,4	9,1	44
	Sud-Ouest	44,0	26,0	24,0	6,0	50
Zone	Rural	40,6	15,4	35,0	9,1	143
	Urbaine	49,2	6,5	25,8	18,5	124
Sexe	Masculin	49,2	9,8	27,3	13,7	183
	Féminin	34,5	14,3	38,1	13,1	84
Niveau d'instruction	Primaire	27,8e	22,2	27,8	22,2	18
	Secondaire	45,2	9,6	27,8	17,4	115
	Supérieur	46,3	11,2	33,6	9,0	134
O b é d i e n c e politique	Parti au pouvoir (RDPC)	42,4	5,6	35,2	16,8	125
	Parti allié au pouvoir	53,8	15,4	23,1	7,7	13
	Parti d'opposition	51,5	12,1	33,3	3,0	33
	Sans parti	43,8	17,7	25,0	13,5	96
Statut socio-politique actuel	Conseiller municipal en activité	40,6	3,1	28,1	28,1	32
	Ancien conseiller municipal	54,5	,0	36,4	9,1	11
	Leader local	47,7	9,1	37,5	5,7	88
	Autre	42,6	15,4	26,5	15,4	136
Ensemble		44,6	11,2	30,7	13,5	267

Source : Enquête sur la décentralisation, ROCARE 2009

Le tableau VII présente les données relatives à l'appréciation faite par les enquêtés sur la politique menée par la commune selon certaines caractéristiques. Dans l'ensemble, il apparaît que cette politique est plutôt endogène (44,6%) et non exogène (11,2%), mais parfois mixte (30,7%). En considérant certaines composantes, on y repère certes des disparités, mais quelques données saillantes

par exemple dans la composante région, on enregistre les scores dominants de 56,8% (Littoral) et de 50,0% (Ouest). Par ailleurs, si les partis politiques alliés au pouvoir (53,8%) et ceux de l'opposition (51,5%) reconnaissent qu'elle est endogène, tel n'est pas le cas notamment du parti au pouvoir (42,4%).

Le tableau VIII présente les données relatives à la gestion économique en matière de recouvrement des fonds. La question était de savoir si cette gestion est affaire exclusive de la commune ou du MINEFI. Dans l'ensemble les données sont dispersées. En focalisant l'attention sur certaines composantes, on repère des points de vue divergents et contradictoires. À la composante « Obédience politique » par exemple, alors que près de 53,8% des enquêtés des partis alliés au pouvoir affirment que le recouvrement des fonds est affaire exclusive de la commune, 22,4% d'enquêtés du parti au pouvoir donnent au contraire un avis assez critique.

Tableau VIII : La gestion économique en matière de recouvrement des fonds

		Une affaire exclusive de la commune				Une affaire totalement contrôlée par le MINFI				Une affaire des deux possibilités				n*
		Favo- rable	Défavo- rable	Sans avis	Donnée man- quante	Favo- rable	Défavo- rable	Sans avis	Donnée man- quante	Favo- rable	Défavo- rable	Sans avis	Donnée man- quante	
Région	Adamaoua	32,6	10,9	8,7	47,8	21,7	10,9	10,9	56,5	47,8	6,5	10,9	34,8	46
	Centre	10,0	10,0	22,5	57,5	2,5	15,0	20,0	62,5	45,0	5,0	17,5	32,5	40
	Littoral	21,6	5,4	16,2	56,8	13,5	10,8	13,5	62,2	24,3	5,4	24,3	45,9	37
	N o r d - Ouest	28,0	16,0	24,0	32,0	6,0	20,0	34,0	40,0	32,0	14,0	36,0	18,0	50
	Ouest	34,1	6,8	6,8	52,3	27,3	11,4	6,8	54,5	54,5	6,8	9,1	29,5	44
	Sud-Ouest	26,0	42,0	20,0	12,0	8,0	60,0	24,0	8,0	58,0	4,0	22,0	16,0	50
Zone	Rurale	28,7	13,3	18,9	39,2	14,0	20,3	18,2	47,6	44,1	4,9	21,7	29,4	143
	Urbaine	22,6	19,4	13,7	44,4	12,1	25,0	19,4	43,5	44,4	9,7	18,5	27,4	124
Sexe	Masculin	26,8	12,6	13,1	47,5	12,6	18,6	14,8	54,1	44,3	7,1	16,9	31,7	183
	Féminin	23,8	23,8	23,8	28,6	14,3	31,0	27,4	27,4	44,0	7,1	27,4	21,4	84
Niveau d'instruction	Primaire	33,3	22,2	11,1	33,3	27,8	16,7	11,1	44,4	44,4	5,6	11,1	38,9	18
	Secondaire	24,3	13,9	13,0	48,7	19,1	15,7	13,9	51,3	40,0	7,8	16,5	35,7	115
	Supérieur	26,1	17,2	20,1	36,6	6,0	29,1	23,9	41,0	47,8	6,7	24,6	20,9	134
Obédience politique	Parti au pouvoir (RDPC)	22,4	16,0	11,2	50,4	15,2	20,0	12,0	52,8	46,4	8,8	15,2	29,6	125
	Parti allié au pouvoir	53,8	15,4	15,4	15,4	7,7	23,1	23,1	46,2	23,1	7,7	23,1	46,2	13
	Parti d'oppo- sition	33,3	24,2	18,2	24,2	18,2	42,4	18,2	21,2	54,5	6,1	15,2	24,2	33
	Sans parti	24,0	13,5	22,9	39,6	9,4	18,8	27,1	44,8	40,6	5,2	28,1	26,0	96
Statut socio- politique actuel	Conseiller municipal en activité	21,9	9,4	6,3	62,5	25,0	12,5	6,3	56,3	40,6	9,4	3,1	46,9	32
	Ancien conseiller municipal	36,4	18,2	9,1	36,4	45,5	9,1	9,1	36,4	54,5	,0	9,1	36,4	11
	L e a d e r local	28,4	19,3	19,3	33,0	5,7	26,1	25,0	43,2	50,0	6,8	25,0	18,2	88
	Autre	24,3	15,4	17,6	42,6	12,5	23,5	18,4	45,6	40,4	7,4	22,1	30,1	136
Ensemble		25,8	16,1	16,5	41,6	13,1	22,5	18,7	45,7	44,2	7,1	20,2	28,5	267

Source : Enquête sur la décentralisation, ROCARE 2009 [* : Effectif]

Tableau IX: La politique sectorielle en faveur de l'eau dans la commune est d'émanation

		Comment est la politique sectorielle en faveur de l'eau						Effectif
		Interne à la commune via équipe en place	Externe via ministères compétents	Une affaire de l'Etat	Les trois possibilités	Sans opinion	Donnée manquante	
Région	Adamaoua	28,3	21,7	19,6	23,9	2,2	4,3	46
	Centre	7,5	12,5	25,0	25,0	17,5	12,5	40
	Littoral	35,1	13,5	8,1	8,1	10,8	24,3	37
	Nord-Ouest	46,0	8,0	6,0	28,0	12,0	,0	50
	Ouest	18,2	18,2	15,9	38,6	6,8	2,3	44
	Sud-Ouest	22,0	16,0	10,0	30,0	12,0	10,0	50
Zone	Rurale	30,8	14,0	14,7	25,2	11,2	4,2	143
	Urbaine	21,8	16,1	12,9	27,4	8,9	12,9	124
Sexe	Masculin	24,6	14,2	14,8	28,4	8,7	9,3	183
	Féminin	31,0	16,7	11,9	21,4	13,1	6,0	84
Niveau d'instruction	Primaire	11,1	27,8	33,3	22,2	,0	5,6	18
	Secondaire	31,3	16,5	11,3	21,7	7,8	11,3	115
	Supérieur	24,6	11,9	13,4	30,6	13,4	6,0	134
Obédience politique	Parti au pouvoir (RDPC)	26,4	17,6	11,2	26,4	7,2	11,2	125
	Parti allié au pouvoir	30,8	23,1	15,4	15,4	7,7	7,7	13
	Parti d'opposition	36,4	12,1	6,1	33,3	12,1	,0	33
	Sans parti	22,9	11,5	19,8	25,0	13,5	7,3	96
Statut socio-politique actuel	Conseiller municipal en activité	18,8	21,9	9,4	21,9	3,1	25,0	32
	Ancien conseiller municipal	27,3	18,2	27,3	18,2	9,1	,0	11
	Leader local	31,8	9,1	11,4	33,0	12,5	2,3	88
	Autre	25,0	16,9	15,4	23,5	10,3	8,8	136
Ensemble		26,6	15,0	13,9	26,2	10,1	8,2	267

Source : Enquête sur la décentralisation, ROCARE 2009

La distribution du tableau IX examine la politique sectorielle de l'eau dans la commune. Il ressort dans l'ensemble, que bien que la distribution soit dispersée la politique sectorielle de l'eau est interne à la commune (26,6%). Cette politique est beaucoup plus visible (46%) et moins partagée (28%) dans le Nord-ouest.

Tableau X : La politique sectorielle en faveur de la santé dans la commune est d'émanation

		Comment est la politique sectorielle en faveur de la santé						Effectif
		Interne à la commune via équipe en place	Externe via ministères compétents	Une affaire de l'Etat	Les trois possibilités	Sans opinion	Donnée manquante	
Région	Adamaoua	13,0	21,7	30,4	17,4	8,7	8,7	46
	Centre	2,5	7,5	35,0	15,0	17,5	22,5	40
	Littoral	2,7	29,7	10,8	16,2	13,5	27,0	37
	Nord-Ouest	10,0	26,0	14,0	32,0	10,0	8,0	50
	Ouest	4,5	20,5	25,0	40,9	6,8	2,3	44
	Sud-Ouest	12,0	16,0	20,0	28,0	14,0	10,0	50
Zone	Rurale	9,8	19,6	25,2	25,2	11,9	8,4	143
	Urbaine	5,6	21,0	19,4	25,8	11,3	16,9	124
Sexe	Masculin	6,6	22,4	20,8	26,8	10,4	13,1	183
	Féminin	10,7	15,5	26,2	22,6	14,3	10,7	84
Niveau d'instruction	Primaire	5,6	16,7	38,9	22,2	5,6	11,1	18
	Secondaire	7,8	20,0	20,9	25,2	11,3	14,8	115
	Supérieur	8,2	20,9	21,6	26,1	12,7	10,4	134
Obédience politique	Parti au pouvoir (RDPC)	8,0	23,2	21,6	21,6	9,6	16,0	125
	Parti allié au pouvoir	15,4	23,1	23,1	23,1	7,7	7,7	13
	Parti d'opposition	15,2	21,2	12,1	30,3	15,2	6,1	33
	Sans parti	4,2	15,6	27,1	29,2	13,5	10,4	96
Statut socio-politique actuel	Conseiller municipal en activité	6,3	12,5	25,0	25,0	3,1	28,1	32
	Ancien conseiller municipal	9,1	18,2	27,3	9,1	18,2	18,2	11
	Leader local	5,7	22,7	19,3	30,7	15,9	5,7	88
	Autre	9,6	20,6	23,5	23,5	10,3	12,5	136
Ensemble		7,9	20,2	22,5	25,5	11,6	12,4	267

Source : Enquête sur la décentralisation, ROCARE 2009

En matière de santé, Il ressort dans l'ensemble, bien que la distribution soit dispersée que cette politique sectorielle de la santé est plutôt partagée (25,5%), sinon affaire de l'Etat. (22,5%).

Tableau XI: La politique sectorielle en faveur de l'éducation dans la commune est d'émanation

		Comment est la politique sectorielle en faveur de l'éducation						Effectif
		Interne à la commune via équipe en place	Externe via ministères compétents	Une affaire de l'Etat	Les trois possibilités	Sans opinion	Donnée manquante	
Région	Adamaoua	13,0	15,2	32,6	15,2	15,2	8,7	46
	Centre	7,5	10,0	25,0	20,0	17,5	20,0	40
	Littoral	2,7	21,6	16,2	10,8	18,9	29,7	37
	Nord-Ouest	8,0	10,0	26,0	36,0	16,0	4,0	50
	Ouest	6,8	20,5	22,7	43,2	4,5	2,3	44
	Sud-Ouest	2,0	14,0	12,0	50,0	12,0	10,0	50
Zone	Rurale	9,8	15,4	22,4	32,2	11,9	8,4	143
	Urbaine	3,2	14,5	22,6	28,2	16,1	15,3	124
Sexe	Masculin	4,9	15,3	24,0	29,5	13,7	12,6	183
	Féminin	10,7	14,3	19,0	32,1	14,3	9,5	84
Niveau d'instruction	Primaire	11,1	16,7	33,3	16,7	11,1	11,1	18
	Secondaire	7,8	15,7	21,7	26,1	14,8	13,9	115
	Supérieur	5,2	14,2	21,6	35,8	13,4	9,7	134
Obédience politique	Parti au pouvoir (RDPC)	10,4	17,6	20,0	27,2	10,4	14,4	125
	Parti allié au pouvoir	15,4	15,4	15,4	30,8	15,4	7,7	13
	Parti d'opposition	,0	15,2	12,1	51,5	18,2	3,0	33
	Sans parti	3,1	11,5	30,2	27,1	16,7	11,5	96
Statut sociopolitique actuel	Conseiller municipal en activité	9,4	15,6	15,6	25,0	6,3	28,1	32
	Ancien conseiller municipal	9,1	18,2	27,3	18,2	18,2	9,1	11
	Leader local	2,3	12,5	22,7	38,6	19,3	4,5	88
	Autre	8,8	16,2	23,5	27,2	11,8	12,5	136
Ensemble		6,7	15,0	22,5	30,3	13,9	11,6	267

Source : Enquête sur la décentralisation, ROCARE 2009

A l'instar de la santé, il ressort dans l'ensemble de la distribution relative à l'éducation que la politique sectorielle de l'éducation est plutôt partagée (30,3%), mais aussi affaire de l'Etat (22,5%).

Tableau XII : Répartition des populations selon leur appréciation des compétences dont dispose la commune en faveur de l'eau.

		Les compétences dont dispose la commune en faveur de l'eau sont:						Effectif
		Très élevées	Elevées	Faible	Très faible	Sans opinion	Donnée manquante	
Région	Adamaoua	,0	28,3	32,6	15,2	15,2	8,7	46
	Centre	2,5	7,5	60,0	10,0	7,5	12,5	40
	Littoral	2,7	8,1	29,7	21,6	16,2	21,6	37
	Nord-Ouest	12,0	48,0	26,0	8,0	6,0	,0	50
	Ouest	,0	6,8	54,5	29,5	6,8	2,3	44
	Sud-Ouest	4,0	26,0	44,0	16,0	6,0	4,0	50
Zone	Rurale	3,5	23,8	47,6	15,4	7,7	2,1	143
	Urbaine	4,0	20,2	33,1	17,7	11,3	13,7	124
Sexe	Masculin	3,3	23,5	39,9	16,9	9,3	7,1	183
	Féminin	4,8	19,0	42,9	15,5	9,5	8,3	84
Niveau d'instruction	Primaire	,0	5,6	61,1	11,1	,0	22,2	18
	Secondaire	1,7	18,3	38,3	17,4	14,8	9,6	115
	Supérieur	6,0	27,6	40,3	16,4	6,0	3,7	134
Obédience politique	Parti au pouvoir (RDPC)	5,6	21,6	43,2	9,6	8,8	11,2	125
	Parti allié au pouvoir	,0	23,1	61,5	7,7	7,7	,0	13
	Parti d'opposition	3,0	42,4	24,2	21,2	9,1	,0	33
	Sans parti	2,1	15,6	40,6	25,0	10,4	6,3	96
Statut sociopolitique actuel	Conseiller municipal en activité	3,1	21,9	37,5	9,4	6,3	21,9	32
	Ancien conseiller municipal	9,1	9,1	36,4	27,3	9,1	9,1	11
	Leader local	2,3	26,1	45,5	15,9	8,0	2,3	88
	Autre	4,4	20,6	39,0	17,6	11,0	7,4	136
Ensemble		3,7	22,1	40,8	16,5	9,4	7,5	267

Source : Enquête sur la décentralisation, ROCARE 2009

L'examen de la distribution du tableau XII porte sur les compétences dont dispose la commune en matière de l'eau. Il ressort dans l'ensemble que, bien que la distribution soit dispersée

les compétences dont disposent les communes dans le secteur de l'eau sont faibles (40,8%). En nous appuyant sur certaines composantes, cette faiblesse ressort davantage dans les régions du

Centre (60%) et de l'Ouest (54,5%). En revanche, on repère que dans le Nord-ouest, les communes disposent des compétences dans ce secteur (50%).

Tableau XIII: Répartition des populations selon leur appréciation des compétences dont dispose la commune en faveur de la santé

		Les compétences dont dispose la commune en faveur de la santé						Effectif
		Très élevées	Elevées	Faible	Très faible	Sans opinion	Donnée manquante	
Région	Adamaoua	,0	19,6	39,1	13,0	17,4	10,9	46
	Centre	,0	5,0	47,5	17,5	20,0	10,0	40
	Littoral	2,7	8,1	16,2	35,1	16,2	21,6	37
	Nord-Ouest	,0	38,0	32,0	10,0	14,0	6,0	50
	Ouest	,0	,0	61,4	34,1	2,3	2,3	44
	Sud-Ouest	,0	18,0	62,0	4,0	12,0	4,0	50
Zone	Rurale	,0	13,3	51,0	17,5	12,6	5,6	143
	Urbaine	,8	18,5	35,5	18,5	14,5	12,1	124
Sexe	Masculin	,0	18,6	38,3	21,3	12,0	9,8	183
	Féminin	1,2	9,5	56,0	10,7	16,7	6,0	84
Niveau d'instruction	Primaire	,0	16,7	55,6	11,1	5,6	11,1	18
	Secondaire	,9	14,8	33,0	24,3	15,7	11,3	115
	Supérieur	,0	16,4	51,5	13,4	12,7	6,0	134
Obédience politique	Parti au pouvoir (RDPC)	,8	18,4	37,6	19,2	12,8	11,2	125
	Parti allié au pouvoir	,0	30,8	46,2	15,4	7,7	,0	13
	Parti d'opposition	,0	15,2	48,5	21,2	12,1	3,0	33
	Sans parti	,0	10,4	50,0	15,6	15,6	8,3	96
Statut sociopolitique actuel	Conseiller municipal en activité	,0	9,4	50,0	6,3	9,4	25,0	32
	Ancien conseiller municipal	,0	9,1	27,3	45,5	18,2	,0	11
	Leader local	,0	18,2	45,5	13,6	17,0	5,7	88
	Autre	,7	16,2	42,6	21,3	11,8	7,4	136
Ensemble		,4	15,7	43,8	18,0	13,5	8,6	267

Source : Enquête sur la décentralisation, ROCARE 2009

L'examen de la distribution porte sur les compétences dont dispose la commune en matière de la santé. Il ressort dans l'ensemble que, bien que la distribution soit dispersée, les compétences dont disposent les communes dans le secteur de la santé sont faibles (43,8%). En focalisant l'attention sur certaines composantes, cette faiblesse ressort davantage dans les

régions du Sud-ouest (62%) et de l'Ouest (61,4%). On peut cependant repérer que dans le Nord-ouest, les communes disposent tout de même des compétences dans ce secteur (38%). Mais, de l'avis des enquêtés du genre féminin, le niveau de compétences dont disposent les communes est encore faible (56%). Ce point de vue est corroboré

par celui des enquêtés du niveau primaire (55,6%), par celui de ceux du niveau supérieur (51,5%), ainsi que par celui des conseillers en activité (50%).

Tableau XIV: Répartition des populations selon leur appréciation des compétences dont dispose la commune en faveur de l'éducation

		Les compétences dont dispose la commune en faveur de l'éducation					Effectif	
		Très élevées	Elevées	Faible	Très faible	Sans opinion		Donnée manquante
Région	Adamaoua	15,2	17,4	30,4	10,9	17,4	8,7	46
	Centre	,0	17,5	60,0	5,0	7,5	10,0	40
	Littoral	5,4	,0	18,9	27,0	21,6	27,0	37
	Nord-Ouest	6,0	40,0	24,0	10,0	14,0	6,0	50
	Ouest	,0	2,3	68,2	22,7	4,5	2,3	44
	Sud-Ouest	2,0	56,0	26,0	4,0	8,0	4,0	50
Zone	Rurale	4,9	25,2	43,4	11,2	9,8	5,6	143
	Urbaine	4,8	22,6	30,6	14,5	14,5	12,9	124
Sexe	Masculin	3,8	19,7	37,7	16,9	10,9	10,9	183
	Féminin	7,1	33,3	36,9	3,6	14,3	4,8	84
Niveau d'instruction	Primaire	16,7	5,6	55,6	5,6	5,6	11,1	18
	Secondaire	6,1	19,1	30,4	15,7	17,4	11,3	115
	Supérieur	2,2	30,6	41,0	11,2	8,2	6,7	134
Obédience politique	Parti au pouvoir (RDPC)	9,6	24,8	35,2	9,6	9,6	11,2	125
	Parti allié au pouvoir	7,7	7,7	61,5	15,4	7,7	,0	13
	Parti d'opposition	,0	42,4	27,3	9,1	18,2	3,0	33
	Sans parti	,0	18,8	40,6	17,7	13,5	9,4	96
Statut sociopolitique actuel	Conseiller municipal en activité	9,4	18,8	37,5	3,1	6,3	25,0	32
	Ancien conseiller municipal	9,1	27,3	27,3	18,2	18,2	,0	11
	Leader local	2,3	26,1	42,0	10,2	13,6	5,7	88
	Autre	5,1	23,5	35,3	16,2	11,8	8,1	136
Ensemble		4,9	24,0	37,5	12,7	12,0	9,0	267

Source : Enquête sur la décentralisation, ROCARE 2009

L'examen de la distribution du tableau XIV porte sur les compétences dont dispose la commune en matière de l'éducation. Il ressort dans l'ensemble que, bien que la distribution soit dispersée, les compétences dont disposent les communes dans le secteur de l'éducation sont faibles (37,5%).

En nous intéressant à certaines composantes, cette faiblesse ressort davantage dans les régions du Centre (60%) et de l'Ouest (68, %). En revanche, on observe que les communes disposent des compétences élevées dans les régions du Sud-ouest (56%) et du

Nord-Ouest (40%). Par ailleurs, 61,5% des enquêtés des partis alliés au pouvoir ainsi que les enquêtés du niveau primaire (55%) estiment que ces compétences sont encore faibles.

Tableau XV: Répartition des populations selon leur appréciation du fonctionnement actuel de la commune en rapport avec le secteur de l'eau

		Fonctionnement actuel de la commune en rapport avec le secteur de l'eau						Effectif
		Tout à fait en harmonie	Plutôt en harmonie	Plutôt en dysharmonie	Tout à fait en dysharmonie	Sans opinion	Donnée manquante	
Région	Adamaoua	34,8	17,4	4,3	4,3	19,6	19,6	46
	Centre	25,0	20,0	7,5	2,5	22,5	22,5	40
	Littoral	18,9	5,4	16,2	16,2	21,6	21,6	37
	Nord-Ouest	16,0	60,0	6,0	,0	18,0	,0	50
	Ouest	18,2	22,7	25,0	6,8	22,7	4,5	44
	Sud-Ouest	8,0	32,0	28,0	16,0	12,0	4,0	50
Zone	Rurale	24,5	33,6	14,7	4,2	16,8	6,3	143
	Urbaine	14,5	21,0	14,5	11,3	21,8	16,9	124
Sexe	Masculin	23,0	26,8	12,6	8,2	18,0	11,5	183
	Féminin	13,1	29,8	19,0	6,0	21,4	10,7	84
Niveau d'instruction	Primaire	11,1	22,2	16,7	,0	11,1	38,9	18
	Secondaire	23,5	19,1	14,8	8,7	19,1	14,8	115
	Supérieur	17,9	35,8	14,2	7,5	20,1	4,5	134
Obédience politique	Parti au pouvoir (RDPC)	24,0	26,4	8,8	7,2	15,2	18,4	125
	Parti allié au pouvoir	23,1	38,5	15,4	7,7	7,7	7,7	13
	Parti d'opposition	24,2	39,4	15,2	3,0	18,2	,0	33
	Sans parti	12,5	24,0	21,9	9,4	26,0	6,3	96
Statut sociopolitique actuel	Conseiller municipal en activité	37,5	21,9	3,1	3,1	6,3	28,1	32
	Ancien conseiller municipal	27,3	18,2	18,2	,0	27,3	9,1	11
	Leader local	15,9	37,5	17,0	5,7	19,3	4,5	88
	Autre	17,6	23,5	15,4	10,3	21,3	11,8	136
Ensemble		19,9	27,7	14,6	7,5	19,1	11,2	267

Source : Enquête sur la décentralisation, ROCARE 2009

Au regard de la distribution du tableau XV, il ressort dans l'ensemble, bien que la distribution soit dispersée, que le fonctionnement actuel de la commune en matière de l'eau est plutôt en harmonie (27,7%). Cette harmonie est observée un peu plus dans la région du Nord-Ouest (60%).

Tableau XVI : Répartition des populations selon leur appréciation du fonctionnement actuel de la commune en rapport avec le secteur de la santé.

		Fonctionnement actuel de la commune en rapport avec le secteur de la santé						Effectif
		Tout à fait en harmonie	Plutôt en harmonie	Plutôt en dysharmonie	Tout à fait en dysharmonie	Sans opinion	Donnée manquante	
Région	Adamaoua	26,1	41,3	2,2	4,3	19,6	6,5	46
	Centre	20,0	15,0	12,5	2,5	22,5	27,5	40
	Littoral	,0	5,4	18,9	16,2	29,7	29,7	37
	Nord-Ouest	8,0	50,0	4,0	,0	30,0	8,0	50
	Ouest	15,9	25,0	27,3	4,5	22,7	4,5	44
	Sud-Ouest	4,0	30,0	28,0	12,0	22,0	4,0	50
Zone	Rurale	14,0	28,7	19,6	4,2	24,5	9,1	143
	Urbaine	10,5	29,8	10,5	8,9	24,2	16,1	124
Sexe	Masculin	14,8	27,3	13,7	8,2	23,0	13,1	183
	Féminin	7,1	33,3	19,0	2,4	27,4	10,7	84
Niveau d'instruction	Primaire	5,6	50,0	11,1	,0	22,2	11,1	18
	Secondaire	13,9	23,5	16,5	7,0	23,5	15,7	115
	Supérieur	11,9	31,3	14,9	6,7	25,4	9,7	134
Obédience politique	Parti au pouvoir (RDPC)	16,8	26,4	11,2	6,4	20,8	18,4	125
	Parti allié au pouvoir	15,4	53,8	15,4	,0	15,4	,0	13
	Parti d'opposition	6,1	42,4	15,2	9,1	24,2	3,0	33
	Sans parti	8,3	25,0	20,8	6,3	30,2	9,4	96
Statut socio-politique actuel	Conseiller municipal en activité	21,9	34,4	6,3	3,1	6,3	28,1	32
	Ancien conseiller municipal	9,1	9,1	18,2	,0	45,5	18,2	11
	Leader local	12,5	34,1	14,8	8,0	23,9	6,8	88
	Autre	10,3	26,5	17,6	6,6	27,2	11,8	136
Ensemble		12,4	29,2	15,4	6,4	24,3	12,4	267

Source : Enquête sur la décentralisation, ROCARE 2009

Au regard de la distribution, il ressort dans l'ensemble, bien que la distribution soit dispersée, que le fonctionnement actuel de la commune en matière de la santé est plutôt en harmonie (29,2%). Cette harmonie s'observe un peu plus dans la région du Nord-Ouest (50%). Toutefois, il convient, pour apprécier ce score, de l'illustrer par le discours d'un enquêté du Nord-Ouest et précisément de la zone

rurale : " *though competences have not been transfer to this sector, the Mutual health scheme is assisting the population enormously. The council is also assisting the health centers by the provision of bed and mattresses.*" Par ailleurs, certains enquêtés des partis alliés au pouvoir (53,8%), de même que ceux du niveau d'instruction du

primaire (50,0%) reconnaissent que le fonctionnement de la commune en matière de la santé semble être en harmonie.

Tableau XVII : Répartition des populations selon leur appréciation du fonctionnement actuel de la commune en rapport avec le secteur de l'éducation.

		Fonctionnement actuel de la commune en rapport avec le secteur de l'éducation						Effectif
		Tout à fait en harmonie	Plutôt en harmonie	Plutôt en dysharmonie	Tout à fait en dysharmonie	Sans opinion	Donnée manquante	
Région	Adamaoua	15,2	39,1	4,3	6,5	26,1	8,7	46
	Centre	25,0	25,0	2,5	2,5	20,0	25,0	40
	Littoral	2,7	5,4	10,8	16,2	32,4	32,4	37
	Nord-Ouest	14,0	44,0	2,0	,0	34,0	6,0	50
	Ouest	18,2	29,5	20,5	6,8	20,5	4,5	44
	Sud-Ouest	6,0	62,0	2,0	6,0	20,0	4,0	50
Zone	Rurale	16,1	38,5	9,1	3,5	23,1	9,8	143
	Urbaine	10,5	33,1	4,0	8,9	28,2	15,3	124
Sexe	Masculin	16,4	30,1	8,2	8,2	23,5	13,7	183
	Féminin	7,1	48,8	3,6	1,2	29,8	9,5	84
Niveau d'instruction	Primaire	,0	66,7	,0	5,6	16,7	11,1	18
	Secondaire	13,9	29,6	7,8	7,0	25,2	16,5	115
	Supérieur	14,9	37,3	6,7	5,2	26,9	9,0	134
Obédience politique	Parti au pouvoir (RDPC)	19,2	30,4	4,8	5,6	21,6	18,4	125
	Parti allié au pouvoir	15,4	76,9	,0	,0	7,7	,0	13
	Parti d'opposition	6,1	60,6	3,0	3,0	24,2	3,0	33
	Sans parti	8,3	29,2	11,5	8,3	33,3	9,4	96
Statut socio-politique actuel	Conseiller municipal en activité	25,0	31,3	3,1	3,1	9,4	28,1	32
	Ancien conseiller municipal	27,3	18,2	18,2	,0	27,3	9,1	11
	Leader local	10,2	40,9	8,0	4,5	28,4	8,0	88
	Autre	11,8	35,3	5,9	8,1	27,2	11,8	136
Ensemble		13,5	36,0	6,7	6,0	25,5	12,4	267

Source : Enquête sur la décentralisation, ROCARE 2009

L'examen de la distribution du tableau XIX fait ressortir que dans l'ensemble, les données sont dispersées, mais le fonctionnement actuel de la commune en matière de l'éducation est plutôt en harmonie (36,0%). Cette harmonie s'observe un peu plus dans la région du Sud-Ouest (62%). Toutefois, il convient pour apprécier ce score de présenter le discours d'un enquêté de cette région et précisément de la zone rurale : *"In the management of schools, the Mayor is the chair person of the school committee in all schools. For instance when the citizens in Malende discovered their*

school was falling, they appointed the mayor to be the head of the school committee because they understand he is closer to the people and knows what to do to improve on this problem..." Par ailleurs, certains enquêtés des partis alliés au pouvoir (76,9%), de même que ceux qui militent dans les partis d'opposition (60,6%) reconnaissent que le fonctionnement de la commune en matière de la santé semble être en harmonie.

Interprétation et discussion des résultats

Après avoir présenté les données telles qu'observées, il devient important de procéder à une interprétation et une discussion des résultats. Cette opération s'articule autour des deux objectifs retenus pour cette recherche.

Du degré d'effectivité de la décentralisation du point de vue des acteurs locaux

L'effectivité de la décentralisation consiste en un transfert de pouvoirs entre deux personnes morales distinctes. Dans le contexte

camerounais la décentralisation est prévue par la constitution du 18 Janvier 1996 qui dispose en son article 1^{er} que la République du Cameroun est un État unitaire et décentralisé. La décentralisation consiste en un transfert par l'État aux collectivités territoriales décentralisées - régions et communes - des compétences particulières et des moyens appropriés (Loi n°4 2004/019 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions).

À l'observation, il ressort d'après l'analyse que si la décentralisation est présentée et perçue comme un instrument de participation et d'autonomisation des acteurs locaux, son effectivité dans le cas du Cameroun est loin d'être certaine. Pour preuve, le niveau de connaissance des textes réglementaires reste approximatif dans l'ensemble -48,3%-. Même si les communes disposent d'un plan d'action -65,3%-

L'examen de ces données laisse apparaître que la décentralisation ne renvoie simplement pas à une organisation institutionnelle ou à une technique de gestion administrative par laquelle l'État central transfère aux communes le pouvoir de gérer de manière autonome leurs propres affaires. Le processus d'institutionnalisation permet aux textes et aux lois éventuellement mobilisées par les acteurs d'avoir un statut de savoir culturel et social. Brousseau (1987) précise que l'institutionnalisation porte aussi bien sur une situation de formulation ou de preuve. L'État doit prendre acte de ce que les acteurs ont fait, décrire ce qui s'est passé et qui à un rapport avec la décentralisation. Il ne suffit donc pas de prendre des textes pour que les acteurs locaux s'impliquent. Il ne suffit pas non plus que les acteurs locaux acceptent cette responsabilité même si la décentralisation apparaît comme une réponse alternative à la bonne gouvernance. C'est le lieu de rappeler que l'essor de la décentralisation en Afrique résulte

parfois des conditionnalités des politiques d'ajustement structurel imposées par les institutions de Bretton woods au courant des années 1980 (pour plus de détails voir Totte, Dahou et Bullaz, 2003). C'est ce qui explique le décalage observé entre les dispositions réglementaires et la pratique au Cameroun.

La décentralisation constitue l'axe fondamental du développement et la bonne gouvernance au niveau local. Dans sa mise en œuvre l'État camerounais a fixé des règles applicables aux communes. En effet, selon la loi n°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes, en son article 3, *« la commune a une mission générale de développement local et d'amélioration du cadre et des conditions de vies de ses habitants. Elle peut, en plus de ses moyens propres, solliciter le concours des populations, d'organisations de la société civile, d'autres collectivités territoriales, de l'État et de partenaires internationaux, conformément à la réglementation en vigueur. Le recours aux concours visés à l'alinéa (2) est décidé par délibération du conseil municipal concerné, prise au vu, en tant que de besoin, du projet de convention y afférent »*.

Au regard de ces données empiriques, on observe que le niveau de transfert des compétences est faible. Ce qui laisse transparaître qu'il ne suffit pas de créer des lois pour savoir les appliquer. Il doit exister des régularités dans le processus de décentralisation repérable seulement au niveau du champ conceptuel. Le processus tel qu'il se présente se caractérise de façon très générale par une suite de situations théoriquement identifiable. Chacune des situations comme d'ailleurs le processus entier, met en présence des savoirs, des normes, des rôles et statuts et des moyens à dégager. Collerette et Schneider (2008) pensent que l'introduction d'un changement implique des rapports d'influence.

À ce propos, ils précisent que *« l'un des principaux défis pour le gestionnaire consiste à constituer et à conserver une masse critique de supporteur tout au long de l'opération de changement »*. Mais il ne suffit pas non plus que les textes soient ; il faut donner au savoir éventuellement à mobiliser par les acteurs locaux un statut, le savoir culturel et social en d'autres termes ; il y a un souci d'"endogénéisation", mieux d'intériorisation du processus de décentralisation, que ce dernier devienne un savoir endogène intégré dans les mœurs des acteurs locaux.

Du niveau d'appropriation ou d'exercice des compétences transférées

En évaluant l'autonomie de la commune dans les secteurs de l'eau, de la santé et de l'éducation, il ressort que quel que soit le secteur, cette autonomie est loin d'être réelle même en cumulant les données des modalités « tout à fait vrai » et « plutôt vrai ». Ainsi dans l'ensemble, la tendance des réponses fournies est à la modalité « faux » : eau (43,8%) ; santé (47,2%) et éducation (36,7%). De même, en appréciant le transfert des compétences au regard du fonctionnement de la commune, il apparaît que ce transfert est plutôt non effectif (38,6%).

Il ressort de façon déterminante que le niveau de connaissance est approximatif dans l'ensemble. En effet, sur le plan technique, la commune semble agir conformément à sa politique interne mise en place (27,7%). En focalisant notre attention sur certaines composantes, on y identifie des disparités évidentes. Par exemple, dans la composante région, alors que des scores significatifs à ce sous item sont identifiés dans les régions de l'Ouest (45,5%), de l'Adamaoua (43,75%), du Littoral (35,1%) et du Centre (27,5%), on repère des scores très faibles dans les régions du Nord-ouest (8%) et du Sud-ouest (12,5%).

La politique menée par la commune selon certaines caractéristiques contextuelles politiques est plutôt endogène (44,6%) qu'exogène (11,2%). La gestion économique en matière de recouvrement des fonds ne requiert pas une position franche chez les enquêtés. Les points de vue sont divergents et contradictoires. En matière de l'eau, cette politique est interne à la commune et plus visible dans la région du Nord-Ouest (46%). En matière de santé (25%) et de l'éducation (30, %), la politique sectorielle est plutôt partagée, mais aussi affaire de l'État (22,5%). En revanche, on observe que les communes disposent des compétences élevées dans les régions du Sud-ouest (56%) et du Nord-Ouest (40%). Par ailleurs, près de 61,5% des enquêtés des partis alliés au pouvoir ainsi que les enquêtés du niveau primaire (55%) estiment que ces compétences sont encore faibles.

Une analyse de ces données empirique laisse transparaître des disparités socio-culturelles et économiques. Les sites qui présentent une autonomie certaine partagent les caractéristiques suivantes : une perception positive de la décentralisation (Nord-Ouest, Sud-Ouest et dans une moindre mesure l'Adamaoua) ; la régularité et la disponibilité des ressources (Sud-Ouest) ; des expériences de mobilisation sociale des communautés à travers des structures organisées et dynamiques (Nord-Ouest et Ouest et dans une moindre mesure l'Adamaoua) ; une forme d'implication débordant la simple implication financière (Nord-Ouest). S'ajoutent à ces caractéristiques deux facteurs importants : un pôle de développement à l'intérieur de la commune (Nord-Ouest) et la présence dans le milieu des modèles d'individus dont le statut social est important (Nord-Ouest, Ouest, Centre, Adamaoua, Littoral et Sud- Ouest).

Ces résultats indiquent que, quel que soit le site de l'étude la décentralisation n'est effective que si elle a dépassé les aspects administratifs et institutionnels. En effet, les communes n'arrivent pas à exécuter leurs budgets puisqu'elles disposent de maigres ressources internes, mais, aussi l'absence d'un personnel qualifié pour la gestion. L'étude du cas du Cameroun laisse apparaître que l'on a envisagé la décentralisation sans rechercher la compréhension et la maîtrise des enjeux socio-économiques et culturels. Aitchson (2005) estime que la décentralisation est motivée par une variété d'agendas idéologique politique et fiscal avec en toile de fond le postulat qu'elle renforcerait l'imputabilité, la fourniture des services, l'accès aux services et la rapide satisfaction des besoins locaux. Un autre présumé de ce discours est que les membres des communautés locales veulent participer et améliorer la qualité des prestations à leur échelle, toutes choses qui augmentent l'intérêt pour le soutien aux changements. En encourageant les politiques de décentralisation dans les pays en développement les tenants de cette thèse soutiennent que la décentralisation :

- Accélère le rythme de la production des biens et services et la distribution des bénéfices de la croissance ;
- Permet l'utilisation efficiente des ressources humaines financières et matérielles de la communauté ;
- Rapproche les gouvernants des gouvernés et impliquent les bénéficiaires dans la planification et la prise de décision à la base, créant ainsi les conditions de l'amélioration de la qualité de l'offre des services.

Ainsi l'étude permet de comprendre que , pour que la décentralisation soit effective, il faut une prise en compte concomitante des facteurs institutionnels et socioculturels pour créer des attitudes

que Moscovici (1986) définit comme un schéma dynamique de l'activité psychique, schéma cohérent et sélectif relativement autonome résultant de l'interprétation et de la transformation des mobiles sociaux et de l'expérience de l'individu. Ce schéma est fortement corrélé à une opinion ou à un jugement de valeur.

CONCLUSION

L'objectif poursuivi par cette contribution était de mesurer le degré d'effectivité de la décentralisation au Cameroun et de l'appropriation des compétences transférées dans les secteurs de l'eau de la santé et de l'éducation. On peut relever que, la décentralisation au Cameroun se justifie par référence aux impératifs de stabilité politique, de démocratie et de développement économique. Le système y voit le moyen de promouvoir une meilleure communication entre le pouvoir central, l'administration locale et l'administration, donc, d'optimiser l'implication celle-ci dans les projets de développement. Le système prétend que, en rapprochant le pouvoir de la base, on peut le rendre plus responsable en même temps que cela peut favoriser une plus grande coordination des actions développement de coordination. Actions qui ne vont pas sans équité qui le sous-tend et peut constituer la stabilité politique par la réduction des tensions sociales.

La décentralisation est de retour en Afrique (Otayek, 2009), mais, les pratiques qui s'y réfèrent ne suivent pas les textes pourtant clairs et précis. La réalité camerounaise est que, malgré la visibilité des textes, l'application de ceux-ci reste problématique. Elle ne peut être objective que si elle ne veut pas être un slogan, c'est-à-dire un discours creux. Elle s'apparente à *"une chèvre qu'on vend en restant avec la corde"*, étant sûr qu'elle ne doit pas partir. Puisque le transfert des moyens (humains, financiers et matériels) ne suivent pas, ou sont en quantité suffisante. Ce

sont ces moyens par leur qualité et leurs quantités qui rendent possibles l'appropriation de la décentralisation.

Il ne suffit donc pas seulement ici de vouloir, mais de donner le pouvoir et laisser les populations agir. L'État viendrait à la suite pour contrôler et non pour régenter. Pour qu'elle soit effective, cela nécessite la formation et la sensibilisation des acteurs locaux. En effet, la formation permettra de repérer les pratiques, ainsi que les compétences y relatives, d'explicitier le repérage de ces pratiques en vue d'envisager leur mémorisation. En plus, le transfert de ressources financières, matérielles et humaines doit suivre, sinon on risquerait être en situation d'une "prédication au désert". Pour ce faire, il faut également une implication des partis politiques, de la société civile, pour éclairer l'opinion publique sur cette nouvelle donne (décentralisation, démocratie et bonne gouvernance) qui a ses exigences.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Aitchison, J. (2005). Decentralization, management of diversity and curriculum renovation: A study of literacy education in four African counties. Papier préparé pour l'ADEA.
- Brousseau, G. (1987). Didactiques des mathématiques et questions d'enseignement sur la géométrie. *Les sciences de l'éducation pour l'ère nouvelle*. Didactique 1.vol..1-2. pp. 69-100.CERSE : Caen.
- Collerette, P. et Schneider, R. (2007). *Le pilotage du changement. Une approche stratégique et pratique*. Canada : Presses de l'Université du Québec.
- Collerette, P. Delisle, G. et Perron, R. (2008). *Le changement organisationnel. Théorie et pratique*. Canada : Presses de l'Université du Québec.
- Depelteau, F. (2003). *La démarche d'une recherche en science sociale*. Bruxelles : De Boeck Université.
- Donnadieu, G. et Karsky, M. (2002). La systémique : penser et agir dans la complexité. In *Joel de Rosnay. Liaisons. Le macroscopie*. Paris : Seuil.
- Donnadieu, G., Durand, D., Neel D., Nunez, E. et Saint-Paul, L. (2003). L'approche systémique : de quoi s'agit-il ? In *Synthèse des travaux du groupe AFSCET. Diffusion de la pensée systémique*. pp 1-11 Septembre 2003.
- Durand, D. (1979). *La systémique*. Que sais- je ? N°1795. Paris : Presses Universitaires de France.
- Fozing, I. (2007). *La décentralisation au Cameroun : enjeux pour le financement public de l'éducation*. Communication au séminaire du ROCARE sur l'étude transnationale sur la décentralisation en Afrique de l'Ouest et du Centre, Bamako.
- Guimelli, C. (1995). Transformation des représentations sociales, pratiques nouvelles et schèmes cognitifs. *Psychologie et psychologie du développement*. pp-175-193-Paris : Harmattan.
- HCRA (2003). Brochure d'information sur la décentralisation au Niger, République du Niger.
- Marthe, M. D. et Malam, M. et Laouali (2007). *La politique de décentralisation au Niger : Historique et état des lieux*, non publié.
- Moscovici, S. (1986). *L'ère des représentations sociales*. In W, Doise et Palmonari (eds.) Paris: Delachaux et Niestlé.
- Ngoura, C. (2002). La place et le rôle prépondérants de la femme chez les anciens Vouté du Cameroun central. *La femme Camerounaise et la promotion du patrimoine culturel national*-pp36-65-Ydé. Clé
- Otayek, R. (2009). Décentralisation et nouveaux acteurs locaux. Centre d'Etudes d'Afrique Noire.
- Otayek, R. (2009). Culture et développement. Centre d'Etudes d'Afrique Noire.
- Tang-Essomba, A.C. ; Tanjong, F. M. et Ndongo, A. M. (2004). La décentralisation au Cameroun : un grand chantier démocratique". *Télescope* 11 (3) 18 - 21
- Temgoua, A.P. (2002). Statut et rôle de la femme dans la société Bamiléké précoloniale. *La femme Camerounaise et la promotion du patrimoine culturel national*-pp 66-80-Yaoundé :Clé.